



République Française
Mairie de FONTENAY-lès-BRIIS

DECISION DEC2025_04
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DU FIPD 2025
RENOVATION ET SECURISATION PERIMETRIQUE DE L'ECOLE PRIMAIRE

Le Maire de la Commune,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal N°2394/20 en date 23 mai 2020 et N°2023_017 en date du 13 avril 2023 accordant la délégation permanente du Conseil municipal au Maire pour la durée de son mandat en vertu des articles L.2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal N°2023_017 en date du 13 avril 2023 accordant l'ajout de délégation au Maire,

VU le courrier de la Direction des Relations avec les Collectivités Territoriales de la Préfecture de l'Essonne en date du 10 décembre 2024 par lequel il est listé les opérations éligibles au titre du **Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)** pour l'année 2025

CONSIDERANT le projet de **rénovation et sécurisation périmétrique** de l'école primaire ;

CONSIDERANT la possibilité de solliciter une subvention auprès de la Préfecture de l'Essonne en 2025 dans le cadre de la mise en œuvre de l'appel à projets **FIPD 2025**, portant sur la **rénovation et la sécurisation périmétrique** de l'école primaire d'un montant de **46 828 € HT** (56 193 € TTC) ;

CONSIDERANT la nécessité de présenter un plan de financement en adéquation avec le projet et intégrant le potentiel soutien de l'Etat,

DECIDE

Article 1^{er} : De solliciter l'aide financière auprès de la Préfecture de l'Essonne pour l'année 2025 et de proposer le plan de financement prévisionnel comme suit :

FIPD 2025 - RENOVATION ET SECURISATION PERIMETRIQUE DU GROUPE SCOLAIRE GEORGES DORTET

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES

NATURE DES PRESTATIONS	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC
Travaux de génie civil	9 478,25 €	1 895,65 €	11 373,90 €
Fourniture de clôtures treillis soudé	17 856,30 €	3 571,26 €	21 427,56 €
Fourniture de Portillons électriques	4 232,00 €	846,40 €	5 078,40 €
Fourniture de Portillons manuels	15 261,00 €	3 052,20 €	18 313,20 €
TOTAL	46 827,55 €	9 365,51 €	56 193,06 €

RECETTES

MOYENS FINANCIERS	TAUX		SUBVENTIONS
DSIL 2025	40%		18 731,02 €
CONSEIL REGIONAL IDF	40%		18 731,02 €
FIPD 2025	40%		18 731,02 €
TOTAL	Base montant HT des dépenses		37 462,04 €

MOYENS FINANCIERS	TAUX		SUBVENTIONS
FCTVA	14,850%		8 344,67 €
TOTAL	Base montant TTC des dépenses		8 344,67 €

RESTE A CHARGE DE LA COMMUNE	10 386,35 €
-------------------------------------	--------------------

ECHEANCIER PREVISIONNEL DES DEPENSES

NATURE DES PRESTATIONS	MONTANT HT	Date prévisionnelle de réalisation des prestations	Échéance de paiement de facture
Travaux de génie civil	9 478,25 €	juil.-25	oct.-25
Fourniture de clôtures treillis soudé	17 856,30 €	juil.-25	oct.-25
Fourniture de Portillons électriques	4 232,00 €	juil.-25	oct.-25
Fourniture de Portillons manuels	15 261,00 €	juil.-25	oct.-25

Article 2 : De valider les modalités de financement en précisant l'origine et le montant en euros des moyens financiers publics : demande de 18 731 € HT soit 40 % de 46 828 € HT.

Article 3 : De préciser que la recette issue de cette subvention sera affectée aux budgets 2025 et suivants de la commune, en section d'investissement au compte 1322 – Subventions Régionales d'investissement rattachées aux actifs non amortissables

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de l'exécution de la présente décision qui sera communiquée au Conseil municipal lors de la prochaine séance et sera inscrite au registre des décisions de la commune.

Ampliation en sera adressée à

- Madame la Préfète de l'Essonne,
- La responsable du Centre des Finances Publiques de Dourdan
- La Préfecture de l'Essonne

Fait à Fontenay-lès-Briis, le 28 janvier 2025.



Le Maire,

Monsieur Thierry DEGIVRY

